

**Le projet d'installation d'une centrale d'enrobage au bitume à Saint Paul les Romans (Drôme) suscite l'émotion des habitants et de la plupart des élus des communes environnantes. Mi-janvier, la préfecture a effectivement délivré un arrêté d'autorisation.**

Environ 150 personnes se sont retrouvées pour une réunion publique d'information lundi 16 février dans une petite salle de la mairie de Saint-Paul-les-Romans (Drôme). A l'ordre de la soirée : l'installation d'une usine d'enrobage de bitume dans une carrière en exploitation située sur la commune. Un enrobé est un mélange chaud de gravillons, sables et de bitume, et la centrale d'enrobage est l'installation industrielle qui permet de réaliser ce mélange. Les centrales d'enrobage font partie des ICPE, Installations classées pour l'environnement, et relèvent de la compétence du préfet.

#### Rappel des faits

Fin 2007, la SAS BRCM, qui vient d'obtenir le renouvellement de l'exploitation de la carrière située quartier le Sablon à Saint Paul les Romans (le gérant est sur le site depuis 1993), dépose une demande d'installation d'une centrale d'enrobage au bitume sur cette même carrière.

Après enquête publique sur plusieurs communes environnantes et l'analyse du projet, le commissaire enquêteur émet un avis défavorable, en relevant différents aspects négatifs : nuisances aggravées (dont dispersion des émissions de gaz dans l'atmosphère), problèmes de trafic, augmentation des nuisances sonores et olfactives et non conformité avec le PLU de la commune. Le rapport de l'inspecteur des installations classées reprend cet avis ainsi que le rapport du gérant de la société BRCM, et pointe des reproches concernant des risques de voisinage plutôt qu'environnementaux. BRCM s'engageant à faire face et à remédier aux différentes nuisances, les services de l'Etat émettent un avis favorable au projet. La Préfecture délivre le 15 janvier 2009 l'arrêté d'autorisation.

#### Inquiétudes partagées

La production sur le site devrait atteindre les 500 tonnes de bitume par heure, et les riverains s'inquiètent d'autant plus que déjà, à l'occasion d'une exploitation temporaire en 2007, ils avaient eu un aperçu du fonctionnement de l'activité d'une telle centrale : fumées, bruit, odeurs et augmentation du trafic des camions. D'autres points sont soulevés dans ce dossier : des plantations de noyers AOC se trouvent à proximité, et une voie verte, parmi les projets de développement durable de la commune de Saint Paul, empruntera le même itinéraire que les camions de la carrière. Alertés par l'expérience d'autres communes en France, les habitants s'interrogent enfin sur la nocivité des substances rejetées dans l'atmosphère, comme les HAP ou Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques, soupçonnées d'être très cancérigènes.

Le conseil municipal de Saint Paul les Romans, porté par la population, devrait donc déposer un recours devant le tribunal administratif de Grenoble.

Les habitants de leur côté vont se constituer en collectif afin de peser aussi de tout leur poids dans ce dossier qui regroupe des problématiques à la fois environnementales, sociales et économiques.

[isabelle.touchard@enviscope.com](mailto:isabelle.touchard@enviscope.com)